

## **Compte rendu de la réunion des Commissions Régionales d'Arbitrage du 6 juillet (réunion à distance)**

**Présents** : Nathalie Péberel, Hélène La Salmonie, Cécile Vénuat, Romain Gautier, Bernard Porte, François Catherine, Alain Fichou, Catherine Post, Alex Cordier, Daniel Giltat, Roland Desforges, Jean-Pierre Evrard, Patrick Gondouin, Hervé Chastel, Jean-Pierre Mannestatter, Didier Legrix, Bernard Montmasson, Pascal Gremion, Philippe Pasquesoone.

- **Introduction de Romain Gautier**
- **Point d'informations**

### **Réforme du certificat médical**

Le Conseil d'Administration de la FFVoile a voté un assouplissement vis à vis du certificat médical pour les 18 ans et plus. Il n'est plus exigible pour toutes les régates de grade 5 et les pratiques de loisir. Il reste obligatoire pour les compétitions à partir de grade 4. Cette règle est la même pour les arbitres. Pour officier sur les grades 4 et supérieurs vous devrez continuer à fournir un certificat médical sur votre espace licencié selon la même procédure. Pratiquement, tous les arbitres (quelques soit leur niveau de qualification et leur rôle) qui officieront sur une régate de grade 4 ou supérieur, devront avoir un certificat médical. Pour les moins de 18 ans, il n'y a pas de changement (licence compétition ou attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur).

Mise en place de l'alerte sur le type de licence au niveau de la gestion CRA sur le site pour les grades 4.

RG : Pour répondre à une question pendant la séance où on n'a pas répondu correctement : Le CA a décidé de supprimer la licence Club Adhésion pour les majeurs et de modifier par là même sa décision du 15 novembre 2016 (Point 1.7, décision 6) La Licence Club délivrée sans certificat médical à un majeur sera désormais par défaut une Licence Club Pratiquant.

### **Arbitres espoirs (anciennement appelé arbitres jeunes)**

Explication de la démarche engagée pour le recrutement d'arbitres jeunes : c'est une action nouvelle destinée à recruter de nouveau arbitres dès le plus jeune âge.

Mailing effectué auprès de 4000 licenciés, 15 retours positif.

Prise de contact par la CCA avec les jeunes, proposition de participer à des régates d'observation pendant l'été.

Mise en place d'une formation à la FFV en octobre 2022.

Mettre en place le tutorat dès la formation en ligne et information et implication des CRA pour les candidats de leur ligue.

### **Jeunes arbitres**

Peu de succès cette année pour la participation des JA aux chpts de France car beaucoup travaillent dans leurs clubs pour l'été. Pas de sélection des JA cette année

vu le peu de candidature mais chaque jeune a eu au moins une participation d'arbitrage dans leur ligue.

Cinq garçons des Hauts de France et une fille de Nouvelle Aquitaine pour le Chpt France Minimes à Maubuisson du 9 au 14 juillet.

Un jeune du Sud sur le Chpt France Espoirs à Martigues.

Deux jeunes sur la CIE à Biscarosse.

- **Compte rendu enquête CRA**

Voir le rapport en annexe.

Besoin d'intervention sur le savoir-être dans les ligues, personne extérieure à la CRA par exemple lors du colloque annuel de la CRA.

Problème identifié de l'âge d'entrée en formation Jeunes Arbitres, sur le terrain, les jeunes commencent vers 11 ans. A voir pour déclarer ces jeunes en UNSS puis basculer en JA à 14 ans.

Réflexion à mettre l'âge d'entrée en formation Jeunes Arbitres à 11 ans, discussion à faire en réunion CCA.

- **Questions diverses.**

### **CRA Sud**

*« Régate habitable qui bien que n'étant considérée comme de l'OFFSHORE, sont de distances importantes, et demande souvent de la navigation de nuit, avec des gros changements de zone, et "parfois" avec des arbitres compétents sur des régates à la journée, mais légers pour ce genre de course.... Difficile à expliquer à l'organisateur qui ne comprend pas que c'est sa personne qui est responsable et difficile d'argumenter auprès du PCC...*

*La CRA Sud, envisage d'établir une liste des points importants à mettre en place pour limiter les "désagréments" ».*

Distinguer les régates à DC et les autres.

Régates sans DC, compétences du président du club et des arbitres à vérifier.

Prévoir la création d'un module de formation en ligne sur la plateforme.

### **Qualification de mouilleur**

Mise en place de cette qualification non arbitrale (commissaire de régate) avec un référentiel de compétences voté par le BE/CA.

Niveau national, liste établie au niveau de la FFVoile des épreuves nécessitant un mouilleur national.

Procédure essentiellement en VAE au début.

Objectif Paris 2024.

La prochaine réunion CRA sera plus thématique et organisé en distanciel à l'automne.

Maintien de la réunion des CRA en présentiel à la FFVoile début 2023

Romain Gautier

Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

Count